



RÈGLEMENT « BALLON NR » NOUVELLE RÉPUBLIQUE / DISTRICT

Le District de l'Indre en partenariat avec la Nouvelle République de l'Indre, organise dans le cadre de LA COUPE DE L'INDRE SENIOR MASCULIN l'opération « BALLON NR » qui récompense un club qui éliminera un club hiérarchiquement supérieur.

ART 1 : Tout club du District (sauf R1) ayant engagé une équipe en Coupe de l'Indre est éligible au « BALLON NR », vainqueur d'un match de Coupe de l'Indre face à une équipe de division supérieure.

ART 2 : Un seul club maximum qui répond aux critères sera récompensé à chaque tour de Coupe de l'Indre par le « BALLON NR ».

ART 3 : Ne sera pas éligible.

- 1- Les équipes de R1.
- 2- Les équipes qui auront reçu un ou plusieurs cartons rouges pendant ou après le match (joueurs, encadrements).
- 3- Les matchs où un rapport d'officiels sera transmis à la commission de discipline.

ART 4: En cas d'égalité.

- 1- Le plus grand écart de division.
- 2- Le nombre de buts marqués.
- 3- Le plus grand écart entre les buts marqués et encaissés.
- 4- Le nombre d'avertissements.

ART 5 : Un club peut recevoir le « BALLON NR » qu'une seule fois par saison.

ART 6 : Le ballon NR sera attribué jusqu'aux quart de finales incluses

ART 7 : Les cas non prévus au présent Règlement seront solutionnés par la Commission Sportive du District de l'Indre de Football et la Direction Sportive de la Nouvelle République et les décisions prises seront sans appel possible.

Adopté par le Comité de Direction du 17/09/2024